



Annexe 2 : Exigences de visibilité

Le Promoteur s'engage à :

1. Assurer la présence de la signature de l'ESBO et ses partenaires sur tous les documents publics qu'il produit ou lors d'événements publics qu'il organise;
2. Assurer à l'ESBO et ses partenaires une visibilité équitable par rapport aux autres partenaires et proportionnelle à l'aide financière attribuée par chacun d'eux (logo ou mention écrite ou orale);
3. Entrer en contact avec la ou le responsable de son dossier à la TAO au **minimum 15 jours ouvrables** avant de produire des outils promotionnels ou de tenir des activités publiques ou médiatiques;
4. Faire valider la version finale des outils produits par un représentant de la TAO. Les délais de validation peuvent varier selon les outils produits;
5. Ne pas utiliser le nom ou la signature officielle* de l'ESBO sans avoir préalablement obtenu le consentement de la TAO.

Plus spécifiquement, la visibilité doit être assurée de la façon suivante :

Documents imprimés et électroniques

- Apposer la signature officielle* de l'ESBO (logo) sur tout document d'information (brochures, bulletins, dépliants, présentations électroniques, sites Web et autres) réalisé dans le cadre du projet.
- Apposer la signature officielle* (logo) des partenaires signataires de l'ESBO sur tout document d'information (brochures, bulletins, dépliants, présentations électroniques, sites Web et autres) réalisé dans le cadre du projet lorsque l'espace le permet.
- Mentionner la contribution de l'ESBO dans tous les documents publics (journaux, magazines et autres) où il est question du Projet.

La formule suivante doit être utilisée : *Ce projet a été financé par l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Outaouais.*

Activités de groupe publiques et promotionnelles

- Assurer la visibilité de l'ESBO en utilisant la signature officielle* lors des activités de groupe ou de promotion (colloques, journées d'information, démonstrations en entreprise, événements publics et autres) qui ont reçu l'appui de l'ESBO.
- Les partenaires de l'ESBO et leurs représentants doivent être invités lors d'activités de groupe se rattachant au projet.

Activités médiatiques

- S'assurer de mentionner la contribution de l'ESBO dans ses activités médiatiques (conférences de presse, communiqués de presse, entrevues, reportages ou campagnes publicitaires) où il est question du Projet et auprès des médias qui couvrent les événements.

* Sur demande, la TAO pourra fournir au Promoteur les signatures officielles en divers formats informatisés ou tout autre matériel approprié.